



## Journée internationale des droits de la femme

Les prémices de la journée internationale des droits de la femme remontent lors de manifestations au début du XX<sup>e</sup> siècle, notamment en Europe. Au cours de celles-ci les femmes ont réclamé l'égalité des droits, de meilleures conditions de travail ainsi que le droit de vote. Chaque année, l'ONU définit une thématique pour honorer les femmes à l'occasion de la journée internationale qui leur est dédiée. Cette année le 8 mars est placé sous le thème «**Droits. Justice. Action. Pour TOUTES les femmes et les filles.**»

Aujourd'hui, malgré les efforts accomplis aucune nation n'est parvenue à combler les disparités juridiques entre les femmes et les hommes. Dans la vie professionnelle comme dans la vie quotidienne, les femmes restent systématiquement désavantagées. Au rythme actuel, les estimations prévoient une égalité juridique entre les deux sexes dans 286 ans.

Favoriser l'égalité des chances, c'est faire en sorte que tous les individus disposent des mêmes chances des mêmes opportunités de développement social indépendamment de leur sexe. Premier employeur de France, l'État a un devoir en matière d'exemplarité.

Fortes de ses convictions la **Fédération CFTC Finances** est engagée dans le combat mené par le ministère pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes et destiné à promouvoir l'égalité des chances.

Aux ministères économiques et financiers, les stéréotypes et agissements sexistes ne font pas exception. Ils prennent différentes formes (blagues, interpellations familières, invisibilisation des femmes en réunion, attitudes discriminantes...) et se manifestent dans différentes situations (maternité, conciliation des temps de vie, carrière, rémunération...). Ainsi, lors de la 1<sup>ère</sup> enquête #StOpE (Stop au sexisme ordinaire en entreprise), 76 % des femmes et 62 % des hommes ont déjà entendu des propos discriminants liés à la maternité d'une collègue.

La **Fédération CFTC Finances** continue de saluer la diffusion de documentation sur le site internet ministériel pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail d'autant plus que le ministère associe les représentants syndicaux dans cette lutte. En dénonçant les comportements irrespectueux à l'égard des femmes, nous avancerons vers l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans ce contexte, la loi du 19 juillet 2023 vise à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la haute fonction publique. Pour la **Fédération CFTC Finances**, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes doit aller plus loin en accompagnant les femmes victimes de comportements sexuels et sexistes. Il en va de leur santé tant physique que morale.

Une étude menée par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes a démontré que le sexisme ne recule pas en France encore moins chez les jeunes de moins de 35 ans. Dans cette tranche d'âge, la proportion d'hommes adhérant davantage aux clichés masculinistes est nettement plus élevée que la moyenne. De même, les femmes de moins de 35 ans sont plus nombreuses à intégrer l'injonction à la maternité.

Les violences sexuelles et sexistes n'ont pas leur place dans notre ministère. **Notre Fédération** est présente pour soutenir les agentes et agents victimes ou témoins de tels agissements.

La **Fédération CFTC Finances** poursuit la mobilisation et appelle chacune et chacun à agir pour avancer vers l'égalité entre les femmes et les hommes.